



Au cours de l'audience correctionnelle du 14 mars 2018, devant le tribunal de première instance d'Eséka, l'actuel directeur général de Camrail , Jean Pierre Morel, a ouvert le bal des auditions des prévenus, dans le cadre du procès relatif à l'accident ferroviaire survenu le 21 octobre 2016 à Eséka, localité située dans la région du Centre du Cameroun.

Jean Pierre Morel, apprend-on de sources proches du dossier, s'est exprimé en présence de son prédécesseur, Didier Vandebon, Dg de Camrail au moment de l'accident.

Selon Jean Pierre Morel, l'entreprise ferroviaire camerounaise a, elle-même, après l'accident d'Eséka, mis en place une commission d'enquête pour analyser ce qui avait pu conduire à cette catastrophe. A l'en croire, les experts commis à cette tâche ont conclu que la survitesse du train, à partir d'un point du parcours, est à l'origine de cet accident, sans pour autant qu'on puisse expliquer les raisons pour lesquelles le train a subitement pris une vitesse anormale.

Dans cette optique, a fait savoir Jean Pierre Morel au tribunal, le transporteur ferroviaire souligne «la nécessité d'une expertise internationale indépendante», qui permettrait de mieux comprendre comment ce drame est arrivé, alors même qu'aucune anomalie n'a été détectée dans la circulation de ce train depuis son départ de Yaoundé, la capitale du pays.

Au sujet des wagons ayant été impliqués dans l'accident, l'actuel Dg de Camrail a rappelé qu'ils ont été acquis au terme d'un appel d'offres international lancé en 2010 par l'Etat du Cameroun,

d'Eséka, qui avait officiellement fait 79 morts et environ 600 blessés. Une enquête prescrite et diligentée par les pouvoirs publics, à la suite de cet accident, a «établi les responsabilités à titre principal du transporteur», selon un communiqué publié le 23 mai 2017 par Ferdinand Ngoh Ngoh, le Secrétaire général de la présidence de la République.